

CHARTRE D'UTILISATION DE LA MARQUE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE



LA MARQUE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

La marque Salon International de l'Agriculture est une marque déposée, propriété du CENECA. Dans le cadre de votre participation au Salon, nous vous laissons la possibilité de l'utiliser pour communiquer sur votre présence, selon les conditions définies pages suivantes.

LA MARQUE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Rappel :
le nom du salon est "Salon International de l'Agriculture"

Salon International de l'Agriculture



Salon de l'agriculture
Salon international de l'agriculture



UTILISATION DES LOGOS DU SIA

Les logos du Salon International de l'Agriculture sont à votre disposition et téléchargeables sur votre plateforme exposants ou directement sur le site web du Salon, onglet Presse > Kit média.

Attention :

les logos du Salon font l'objet d'une charte graphique stricte à respecter

LOGOTYPE

PLACEMENT



Le logotype peut être utilisé sur fond de couleur en laissant la zone de protection en blanc.

SUM QUIS CUM, CONESTIST

Dusda voloratur? Est, cusanti ntiberbiet, cullut ulligen demolest, corrum, ullab int fugit ut doloreped modi non pro et ex et, vendapro magnit eieur?



zone de protection

SUM QUIS CUM, CONESTIST PLA SAM VOLORUM ATASPE CUS

Dusda voloratur? Est, cusanti ntiberbiet, cullut ulligen demolest, corrum, ullab int fugit ut doloreped modi non pro et ex et, vendapro magnit eieur? Aximus dolore a quis arunt, sit perum, que minctem fuga. Ita aut quiatas imaginatem

LOGOTYPE

PLACEMENT

Le logotype peut également être utilisé sans zone de protection sur fonds de couleur



LOGOTYPE

INTERDITS



Le logotype ne doit jamais être déformé, modifié ou décomposé.



21 FEVRIER >



1 MARS 2026

CHARTRE GRAPHIQUE

Le logotype peut être utilisé sur tous les fonds de couleur, à l'exception des couleurs du logotype lui-même.

INTERDITS





INTERDITS



Il est formellement interdit d'apposer le logo du SIA sur vos goodies, produits, packaging ou étiquettes sans accord préalable de l'organisateur, et ce quels qu'en soient l'utilisation et le lieu de l'opération : distribution gratuite ou mise en vente, avant, pendant et/ou après la période du Salon, sur le Salon ou en dehors.

Tout demande devra être adressée à l'organisateur dans un délai raisonnable avant production des éléments.



UTILISATION DU LOGO SIA SUR VOS COMMUNICATIONS

L'utilisation du logo SIA sur vos communications est soumise à conditions :

- Le logo du SIA peut être ajouté à votre communication web ou print **seulement pour mentionner votre participation au Salon, à compter de votre inscription et jusqu'à la commercialisation de l'année suivante (31/05/2026)**
- Le logo du SIA ne doit pas être de proportion égale au logo de votre marque

Exemple :





Nous vous rappelons que l'utilisation de la marque est soumise aux conditions qui viennent d'être citées. Dans le cas où vous ne les respecteriez pas, ou dans le cas où votre communication ne respecterait pas les valeurs du Salon ou porterait préjudice à son image, nous nous gardons le droit de vous la faire retirer.

Vous avez un doute ?

Les équipes du Salon sont à votre disposition pour répondre à vos questions concernant l'utilisation de la marque et du logo SIA sur vos communications, dans le cadre de votre participation au Salon.

Contact.ExposantsSIA@comexposium.com

